



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 5 avril 2023

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général** **pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2022;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général du 27 février 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2022 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2022.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2022; et
- le rapport de l'organe de révision du 27 février 2023.

Les états financiers de l'Hospice général pour l'exercice 2022 présentent les données financières suivantes :

- **Le total du bilan s'élève à 1 353 millions de francs, en augmentation de 67,9 millions de francs** par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles de rapport et terrains sont notamment en augmentation de **33 millions de francs** en raison des travaux de rénovation du parc de rapport (30,9 millions de francs) et de sa réévaluation annuelle (2,1 millions de francs). Le montant brut des immobilisations corporelles augmente de 3,2 millions de francs, dont notamment 3,1 millions de francs liés à la transformation de bureaux en lieux d'hébergement dans le cadre de la crise ukrainienne. Les créances sont également en augmentation de 25,9 millions de francs, principalement en lien avec les forfaits fédéraux du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) liés à la crise ukrainienne (35,9 millions de francs), mais aussi en raison de la hausse des créances envers l'assurance-invalidité (AI) de 4,7 millions de francs. Les actifs transitoires, qui s'élèvent à 41,4 millions de francs, concernent principalement les prestations versées d'avance qui font l'objet d'un reclassement en fonction des périodes d'aides. Ce poste est en hausse de 13,2 millions de francs, en lien avec l'augmentation des dossiers financiers de l'aide sociale et de l'aide aux migrants (19 257 dossiers en 2022 contre 18 145 en 2021).

En parallèle, les passifs courants progressent de 23 millions de francs, à 122 millions de francs, liés à la subvention de prestations 2022 à restituer. Les dettes à long terme sont également en augmentation de 33 millions de francs, dues aux nouveaux emprunts hypothécaires pour le financement, notamment, des travaux de Carl-Vogt et Maraîchers, dans le domaine de l'asile.

- **Le résultat net d'exploitation se monte à 7,6 millions de francs, en augmentation de 10,2 millions de francs.** Il se décompose comme suit :

- **Résultat Prestations : 0 franc**

(Coût net = 420,3 millions de francs, couverts par la subvention de l'Etat)
L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00) et loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF; rs/GE D 1 11)). En augmentation de 14,5 millions de francs par rapport à 2021, les prestations nettes à charge du canton pour les usagères et usagers de l'Hospice général s'élèvent à 420,3 millions de francs. Ces prestations ont été couvertes par une subvention initiale de 452,3 millions de francs et par un crédit supplémentaire de 44 millions de francs en lien direct avec la crise migratoire ukrainienne. Le montant de la subvention à restituer à l'Etat de Genève se monte à 76,1 millions de francs. Les charges de prestations nettes sont stables pour le programme C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale » (+1,1 million de francs), mais en forte hausse pour le programme C05 « Actions en matière d'asile et de migration » (+13,4 millions de francs), principalement en lien avec la prise en charge des personnes en provenance d'Ukraine. L'année 2022 ayant été fortement marquée par la crise ukrainienne, le nombre de personnes suivies est en forte hausse (+3 477 migrants en fin d'année 2022, dont +3 185 personnes en provenance d'Ukraine / permis S).

- **Résultat Fonctionnement : + 7,6 millions de francs**

(Total fonctionnement net = 88,4 millions de francs)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 151,6 millions de francs, en hausse de 8,6 millions de francs par rapport à 2021. Cette hausse est directement liée à la crise ukrainienne et s'explique par l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs affectés à la gestion de la crise.

Les revenus propres de fonctionnement de l'Hospice général (63,2 millions de francs) sont en forte hausse de 17,1 millions de francs, essentiellement grâce aux subventions fédérales (SEM) en lien avec la crise ukrainienne, ce qui a permis de présenter un résultat positif de 7,6 millions de francs. La subvention cantonale allouée à la couverture des coûts de fonctionnement de l'Hospice général se monte à 102,1 millions de francs.

- **Résultat de l'évaluation du parc immobilier : + 2,1 millions de francs**

Selon les normes *International Public Sector Accounting Standards* (IPSAS), l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc immobilier sur l'exercice.

– **Fin du contrat de prestations 2019-2022**

En application des dispositions du contrat de prestations 2019-2022 conclu entre l'Etat de Genève et l'Hospice général (art. 13), un solde positif des résultats annuels cumulés d'un montant de 6 millions de francs sera restitué à l'Etat. Il figure au passif du bilan de l'Hospice général. En parallèle, un solde positif des résultats annuels cumulés d'un montant de 4 millions de francs est conservé par l'Hospice général et imputé à la réserve conjoncturelle de l'institution.

– **Evolution des liquidités**

Le total des liquidités s'établit à 21,5 millions de francs à fin 2022, en diminution de 1,3 million de francs par rapport à 2021, principalement due à des dépenses d'investissements supérieures à leur financement.

– **Evolution des fonds propres**

Le total des fonds propres s'élève à 814,1 millions de francs à fin 2022, en augmentation de 9,8 millions de francs. Cette progression s'explique par le résultat positif de la réévaluation du parc immobilier de rapport (+2,1 millions de francs) et le résultat d'exploitation (+7,7 millions de francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Etats financiers individuels 2022, contenant le rapport de l'organe de révision du 27 février 2023 (pages 1-3).



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale,
Genève**

Rapport de l'organe de révision au
Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit des

Comptes annuels 2022

**KPMG SA**

Eplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, Genève**Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



**Hospice général, institution genevoise
d'action sociale, Genève**

Rapport de l'organe de révision au Conseil
d'Etat et au Conseil d'administration sur
l'audit des comptes annuels

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



**Hospice général, institution genevoise
d'action sociale, Genève**
Rapport de l'organe de révision au Conseil
d'Etat et au Conseil d'administration sur
l'audit des comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Eliane Fischer
Expert-réviseur agréée

Genève, le 27 février 2023

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe

A. Etats financiers

Bilan

Pour l'exercice 2022

ACTIF	Notes	31.12.2022 kCHF	31.12.2021 kCHF
Liquidités Débiteurs Actifs transitoires	A1-0 A1-1 A1-2	21 460 63 158 41 395	22 795 37 337 28 171
Total des actifs courants		126 012	88 303
Immobilisations financières Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immeubles et terrains Actifs affectés	A1-3 A1-4 A1-5 A1-6 A1-7	15 059 5 350 92 195 1 096 505 18 170	16 811 5 124 92 873 1 063 503 18 786
Total des actifs immobilisés		1 227 280	1 197 097
TOTAL DE L'ACTIF		1 353 292	1 285 400

PASSIF	Notes	31.12.2022 kCHF	31.12.2021 kCHF
Passifs courants	A1-8	121 963	98 993
Total des passifs courants		121 963	98 993
Dettes à long terme Provisions Subventions d'investissement Fonds et dons	A1-8 A1-9 A1-10 A1-11	386 490 6 023 4 884 19 834	353 856 2 986 4 619 20 607
Total des passifs non-courants		417 231	382 069
Total des fonds étrangers		539 194	481 062
Capital historique Réserve conjoncturelle Hg Réserve de réévaluation immobilier Résultat non affecté sur mandat de prestations en cours Résultat de l'exercice Réserve HLM		103 117 7 036 697 217 -3 580 9 766 542	103 117 7 036 697 217 -945 -2 635 548
Total des fonds propres		814 098	804 338
TOTAL DU PASSIF		1 353 292	1 285 400

Compte de résultat

Pour l'exercice 2022

Compte de résultat	Notes	Comptes au 31.12.2022 kCHF	Comptes au 31.12.2021 kCHF
Subventions et contributions publiques	A2-1	543 833	515 508
Subventions - Canton de Genève		516 325	499 995
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement		24 618	12 608
Autres subventions Etat et Ville Genève		907	808
Utilisation des subventions d'investissement		1 984	2 097
Produits d'exploitation		109 595	63 909
Subventions publiques		94 197	50 888
Remboursements de tiers		10 610	9 864
Produits des pensions (établissements)		514	382
Utilisation des dons et fonds affectés		1 551	632
Autres produits d'exploitation		2 723	2 143
Produits immobiliers, nets	A2-2	30 854	27 463
Total des revenus d'exploitation		684 282	606 881
Prestations d'aide accordées	A2-1	525 070	466 559
Prestations action sociale		374 970	374 196
Prestations asile		150 100	92 363
Charges de fonctionnement	A2-3	151 557	142 920
Charges de personnel		136 104	128 118
Charges d'exploitation		11 206	10 721
Charges liées aux établissements		-115	458
Charges - Fonds et dons affectés		1 551	632
Amortissements		2 811	2 991
Total des charges d'exploitation		676 627	609 479
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 655	-2 598
Résultat financier		-34	-37
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		7 621	-2 635
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER		2 145	8 584
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		9 766	5 949

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice au 31.12.2022

	31.12.2022 kCHF	31.12.2021 kCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	7 621	(2 635)
Résultat financier	4 606	3 920
Amortissements	9 881	11 131
Variation des provisions	3 037	985
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	821	3 798
Autofinancement	25 966	17 200
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(27 341)	(2 735)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	617	(664)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	(13 224)	232
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	420	(271)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	13 182	3 428
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	(380)	17 190
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(7 709)	(4 005)
Investissements immobiliers	(30 858)	(28 112)
Investissements immobilisations incorporelles	(1 721)	(2 086)
(Augmentation)/Diminution immobilisations financières	2 452	(3 119)
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	(6)	184
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(37 841)	(37 138)
Cash flow libre	(38 221)	(19 948)
Activités de financement		
Subvention de prestations à restituer	19 097	6 829
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	(617)	664
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	265	(408)
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	(9 732)	21 455
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	32 634	(3 483)
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(157)	(93)
Intérêts hypothécaires	(4 572)	(3 883)
Autres résultats financiers	(34)	(37)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	36 886	21 045
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	(1 335)	1 095

Caisse	
Poste	
Banque	
Compte courant cash pooling	
Total	

Détail des liquidités	
au 31.12.2022 kCHF	au 01.01.2022 kCHF
16	25
1 082	710
518	317
19 844	21 743
21 460	22 795

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

(1 335)

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice au 31.12.2022

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation Immobilier	Total Fortune propre	Subvention Fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres en kCHF
Etat au 31 décembre 2018	103 117	7 036	660 321	770 474	0	0	362	770 836
Ajustement de début d'exercice				0		0		0
Variation de la réserve HLM				0			1	1
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc réévaluation Immobilier)			14 054	14 054		2 545		16 599
Etat au 31 décembre 2019	103 117	7 036	674 375	784 527	0	2 545	363	787 435
Ajustement de début d'exercice				0	2 545	(2 545)		0
Variation de la réserve HLM				0			1	1
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc réévaluation Immobilier)			14 258	14 258		(3 490)		10 768
Etat au 31 décembre 2020	103 117	7 036	688 633	798 785	2 545	(3 490)	364	798 205
Ajustement de début d'exercice				0	(3 490)	3 490		0
Variation de la réserve HLM				0			184	184
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc réévaluation Immobilier)			8 584	8 584		(2 635)		5 949
Etat au 31 décembre 2021	103 117	7 036	697 217	807 370	(945)	(2 635)	548	804 337
Ajustement de début d'exercice				0	(2 635)	2 635		0
Variation de la réserve HLM				0			(6)	(6)
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc réévaluation Immobilier)			2 145	2 145		7 621		9 766
Affectation du résultat fin de mandat		4 041		4 041	3 580	(7 621)		(0)
Etat au 31 décembre 2022	103 117	11 077	699 362	813 556	0	0	542	814 098

Cette présentation diffère de celle du bilan car elle tient compte de l'affectation du résultat à la fin du mandat 2019-2022.

EVOLUTION DE LA RESERVE CONJONCTURELLE

Evolution de la réserve conjoncturelle	2019	2020	2021	2022	2019-2022
Réserve conjoncturelle report début de mandat					7 036
Résultat Hg	2 545	-3 490	-2 635	13 621	10 041
Résultat part à restituer					-6 000
Réserve conjoncturelle fin de mandat					11 077
Repartition (en proportion des recettes)	Taux	Taux	Taux	Taux	
Total charges	-146 542	-144 528	-142 957	-151 591	-585 618
Total produits hors subventions	52 042 35%	47 347 34%	46 133 33%	63 150 38%	208 673
Subventions de fonctionnement	97 046 65%	93 691 66%	94 188 67%	102 062 62%	386 990
Total produits	149 087	141 038	140 322	165 212	595 659
RESULTAT HG à répartir	2 545	-3 490	-2 635	13 621	10 041
retenu par l'Hospice général	891 35%	-1 187 34%	-869 33%	5 206 38%	4 041
à restituer à l'Etat	1 654 65%	-2 303 66%	-1 766 67%	8 415 62%	6 000

En application de la directive transversale concernant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022 (article 13), la réserve conjoncturelle est impactée du résultat thésaurisable à l'échéance du mandat soit MCHF 4 portant la réserve à MCHF 11.1. Ce solde est conservé définitivement par l'Hospice général.

Annexes aux états financiers

Pour l'exercice au 31.12.2022

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, régi notamment par :

- la constitution genevoise du 14 octobre 2012; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles) ;
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'administration le 12 novembre 2018.
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (RS 142.20), ainsi que l'Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (RS 142.312)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2022 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27.02.2023.

Un contrat de prestations 2019-2022 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général établi ses comptes conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et du Canton de Genève (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes.

Normes applicables : IPSAS 1 à 5, 9 à 14, 16 à 24 et 26 à 40.

Normes non applicables par anticipation : IPSAS 41 et 42 ainsi que les améliorations publiées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement ne sont pas applicables par anticipation.

Dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39.

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général se base sur la méthodologie du modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Il a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- Les composantes du système de contrôle interne de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Descriptif du SCI et environnement de contrôle » dont les révisions successives sont validées par le CA.
- Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux migrants, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements séniors, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (contrôleurs de gestion). La matrice des risques institutionnels majeurs est validée par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- Activités de contrôle : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, le contrôle et suivi budgétaire, le suivi des indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- L'information et communication : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- Les objectifs du Système de Contrôle Interne : Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique institutionnelle par une gestion des activités efficace et efficiente, la conformité aux lois et directives, la protection du patrimoine de l'Hospice général, la prévention, mitigation et détection des erreurs et irrégularités, la garantie de la fiabilité et intégralité de la comptabilité et des rapports financiers
- Les opérations de suivi en continu du SCI : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par le contrôle de gestion, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier effectue à la fois le suivi des plans d'actions, et la mise à jour de l'analyse de risques. Le processus de suivi du SCI est ensuite validé annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-0 – Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires.

Le compte principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DFJ.

En kCHF	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	16	25
Poste	1 082	710
Banque	518	317
Cash pooling	19 844	21 743
Total des liquidités	21 460	22 795

A1-1 – Débiteurs

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué.

En KCHF	Débiteurs fonctionnement	Débiteurs publics - Prestations	Débiteurs usagers court terme	Débiteurs AI- SPC	Total
Solde au 01.01.2021	6 219	12 424	4 563	41 544	64 750
Variation	419	-348	100	2 566	2 737
Créances brutes au 31.12.2021	6 639	12 076	4 663	44 110	67 487
Solde au 01.01.2022	6 639	12 076	4 663	44 110	67 487
Variation	4 342	14 781	764	7 454	27 341
Créances brutes au 31.12.2022	10 980	26 857	5 427	51 564	94 828
Ajustement de valeur Débiteurs					
Ajustement à l'ouverture 01.01.2021	1 687	0	3 942	23 862	29 491
Utilisation de provision 2021	0	0	-376	-10 394	-10 770
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	314	0	545	10 570	11 428
Ajustement à la clôture 31.12.2021	2 001	0	4 111	24 037	30 149
Utilisation de provision 2022	0	0	-507	-11 093	-11 600
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-1 664	0	901	13 883	13 120
Ajustement à la clôture 31.12.2022	337	0	4 505	26 827	31 670
Créances nettes 2021	4 637	12 076	552	20 072	37 337
Créances nettes 2022	10 643	26 857	921	24 737	63 158

Les débiteurs fonctionnement sont constitués principalement du SEM pour la part relative au fonctionnement, du BIE pour des prestations en lien avec l'AIS, de la Ville de Genève pour sa participation au déficit de la Nouvelle Roseraie et des débiteurs immobiliers.

Les débiteurs publics prestations sont constitués des forfaits du 4^{ème} trimestre du SEM, pour les prestations aux usagers. Cette position est en forte hausse par rapport à 2021, en lien direct avec la crise ukrainienne.

Les débiteurs usagers court terme sont constitués des créances des débiteurs AMIG relatives à la facturation des prestations d'hébergement, santé ou assistance.

Les débiteurs AI/SPC correspondent au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC. Nous constatons en 2022, une augmentation de MCHF 7.5 de créances brutes ; (2439 dossiers en attente de décision au 31.12.2022 vs 2182 dossiers au 31.12.2021). Néanmoins le taux d'encaissement des dossiers clôturés est stable permettant le maintien du taux de provision à 45%.

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart	Ecart 2022-2021
Produits à recevoir prestations	7 688	685	n.d.	7 003
Produits à recevoir exploitation	1 725	258	569.3%	1 468
Produits à recevoir	9 413	943	898.2%	8 470
Prestations payées d'avance	31 942	27 198	17.4%	4 744
Charges payées d'avance exploitation	40	30	31.3%	9
Charges payées d'avance	31 981	27 228	17.5%	4 753
Total actifs transitoires	41 395	28 171	46.9%	13 224

Ce poste est composé principalement des prestations payées d'avance (action sociale et asile) qui font l'objet d'un reclassement en fonction des périodes d'aide. Ces montants sont en forte progression en lien directe avec la hausse du volume mensuel moyen des dossiers (19'257 dossiers en 2022 vs 18'145 dossiers en 2021).

A1-3 – Immobilisations financières

En KCHF	Créances ASOC long terme	Autres débiteurs contentieux	Autres immo.financières	Total
Solde au 01.01.2021	46 560	3	665	47 228
Variation	3 071	2	46	3 119
Créances brutes au 31.12.2021	49 631	5	711	50 347
Solde au 01.01.2022	49 631	5	711	50 347
Variation	-2 424	4	-33	-2 452
Créances brutes au 31.12.2022	47 207	9	678	47 895
Ajustement de valeur débiteurs				
Ajustement à l'ouverture 01.01.2021	30 395	0	0	30 395
Utilisation de provision 2021	-2 467	0	0	-2 467
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	5 607	0	0	5 607
Ajustement à la clôture 31.12.2021	33 535	0	0	33 535
Utilisation de provision 2022	-5 470	0	0	-5 470
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	4 771	0	0	4 771
Ajustement à la clôture 31.12.2022	32 836	0	0	32 836
Créances nettes 2021	16 096	5	711	16 812
Créances nettes 2022	14 372	9	678	15 059

Cette position comporte principalement les **créances de l'action sociale long terme** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- **Dossiers actifs** (MCHF 26.1) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- **Dossiers inactifs** (MCHF 21.1) : dossiers gérés par le service contentieux.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%.
- Dossiers contentieux : provision à 100%.

Les autres immobilisations financières consistent en des garanties bancaires de loyers pour des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

En CHF	Licences	Développements informatiques terminés	Applications informatiques	Développements informatiques	Total
Valeur brute au 01.01.2021	8 107 993	456 829	2 690 821	1 234 386	12 490 029
Investissements	521 552			1 564 337	2 085 889
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-45 658				-45 658
Valeur brute au 31.12.2021	8 583 887	456 829	2 690 821	2 798 722	14 530 259
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-6 429 008	-456 829	-1 062 346	0	-7 948 183
Amortissements	-966 056		-538 164		-1 504 220
Cessions/Reclassements	45 658				45 658
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-7 349 405	-456 829	-1 600 510	0	-9 406 744
Valeur nette comptable au 31.12.2021	1 234 482	0	1 090 311	2 798 722	5 123 515
Valeur brute au 01.01.2022	8 583 887	456 829	2 690 821	2 798 722	14 530 259
Investissements	714 384		2 039 045		2 753 429
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-160 775			-1 032 539	-1 193 314
Valeur brute au 31.12.2022	9 137 496	456 829	4 729 866	1 766 183	16 090 374
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-7 349 405	-456 829	-1 600 510	0	-9 406 744
Amortissements	-854 494		-640 117		-1 494 611
Cessions/Reclassements	160 775				160 775
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-8 043 124	-456 829	-2 240 627	0	-10 740 580
Valeur nette comptable au 31.12.2022	1 094 372	0	2 489 239	1 766 183	5 349 794

Ce poste comptabilise les licences acquises, les développements informatiques et les applications financés à hauteur de MCHF 2.2 par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-10). Les principaux développements activés en 2022 sont en lien avec les projets de dématérialisation (e-finances et e-locaux).

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Applications informatiques	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

A1-5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments propriété de l'Hg et utilisés pour ses propres besoins (sites administratifs et centres d'hébergements).

A l'exception des investissements en lien avec l'acquisition de matériel informatique, l'ensemble des investissements corporels est financé par l'Hg.

En CHF	Matériel et machines	Matériel informatique (hardware)	Mobilier	Véhicules	Installations	Immeubles d'exploitation	Total
Valeur brute au 01.01.2021	813 919	5 084 656	2 236 512	515 973	4 342 139	120 457 034	133 450 234
Investissements	853 707	275 696	275 696	5 832	2 535 007	334 829	4 005 070
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-144 609	-486 440	-42 598	-170 047			-844 493
Valeur brute au 31.12.2021	669 309	5 451 923	2 469 610	350 958	6 877 146	120 791 863	136 610 811
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-688 784	-3 668 546	-999 388	-468 929	-1 166 124	-27 963 447	-34 955 217
Amortissements	-40 654	-773 541	-220 223	-12 222	-895 701	-7 684 851	-9 627 191
Cessions/Reclassements	144 609	486 440	42 598	170 047			844 493
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-584 830	-3 955 647	-1 177 013	-310 304	-2 061 825	-35 648 298	-43 737 915
Valeur nette comptable au 31.12.2021	84 480	1 496 275	1 292 597	40 654	4 815 321	85 143 566	92 872 892
Valeur brute au 01.01.2022	669 309	5 451 923	2 469 610	350 958	6 877 146	120 791 863	136 610 811
Investissements	191 883	1 500 069	507 902	27 992	4 650 786	830 025	7 708 657
Cessions/Mise en œuvre/Transfert		-277 928					-277 928
Valeur brute au 31.12.2022	861 192	6 674 064	2 977 512	378 950	11 527 931	121 621 888	144 041 540
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-584 830	-3 955 647	-1 177 013	-310 304	-2 061 825	-35 648 298	-43 737 915
Amortissements	-54 089	-700 883	-290 694	-16 452	-1 269 510	-6 054 713	-8 386 341
Cessions/Reclassements		277 928					277 928
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-638 919	-4 378 602	-1 467 707	-326 756	-3 331 335	-41 703 011	-51 846 320
Valeur nette comptable au 31.12.2022	222 274	2 295 462	1 509 805	52 194	8 196 596	79 918 878	92 195 208

- **Matériel et machines** : achat de matériel hors informatique.
- **Mobilier** : achat de mobilier d'exploitation (en 2022 aménagement de nouveaux lieux en espaces partagés notamment Louis-Casaï et le centre de formation).
- **Véhicules** : achat d'un véhicule de maintien des bâtiments du parc de rapport.
- **Matériel informatique** : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent).
- **Installations** : notamment MCHF 3.1 en lien avec la transformation de bureaux en lieux d'hébergement dans le cadre de la crise ukrainienne et des travaux d'aménagement à Louis-Casaï inauguré en 2022.
- **Immeubles d'exploitation** : des travaux ont été engagés pour les centres AMIG ; essentiellement Aire et Coudriers.

Amortissements :

Nature	Taux	Durée
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans

L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

Composant	Taux	Durée
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc de rapport : CHF 1.097 milliard

Réévaluation annuelle du parc : MCHF +2.1

La Constitution de la République et canton de Genève (§98 « aliénation d'immeubles), restreint l'Hospice général par rapport à la vente de ses immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque* des bâtiments.

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit « immorating », lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecoreuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de MCHF 33, dont :**

- **MCHF 30.9 de travaux activés** (essentiellement immeubles Maraichers 2-4-6 et Cité Carl Vogt)
- **MCHF 2.1 d'écart d'évaluation annuel**

En CHF

	Immeubles de rapport	Droits de superficie	Total
Valeur au 01.01.2021	958 841 422	67 964 300	1 026 805 722
Investissements	28 112 404	0	28 112 404
Réévaluations	8 584 424	0	8 584 424
Valeur nette comptable au 31.12.2021	995 538 250	67 964 300	1 063 502 550
Valeur au 01.01.2022	995 538 250	67 964 300	1 063 502 550
Investissements	30 857 663	0	30 857 663
Réévaluations	2 145 210	0	2 145 210
Valeur nette comptable au 31.12.2022	1 028 541 123	67 964 300	1 096 505 423

*La valeur intrinsèque correspond au coût de construction (diminué d'un indice de vétusté) et du prix du terrain.

Le parc de rapport est constitué ainsi :

SYNTHESE EVOLUTION BILAN - PARC DE RAPPORT									
	2021	Evolutions 2021			BILAN 2021	Evolutions 2022			BILAN 2022
	Valeur 01.01.2021	Activations 2021	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2021	Valeur 31.12.2021	Activations 2022	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2022	Valeur 31.12.2022
Immeubles de rapport (en CHF)									
ALPES 20	13 020 000	-	13 020 000	-570 000	12 450 000	-	12 450 000	40 000	12 490 000
AMAT 28	23 120 000	-	23 120 000	-	23 120 000	219 161	23 339 160	-99 161	23 240 000
ASTERS 4	9 610 000	179 876	9 789 876	640 124	10 430 000	33 800	10 463 799	36 200	10 500 000
BASTIONS 15	13 490 000	9 295	13 499 295	70 705	13 570 000	-	13 570 000	330 000	13 900 000
BEAUX-CHAMPS 7 - GOMARIN	7 970 000	303 616	8 273 617	-303 616	7 970 000	1 264 845	9 238 845	-654 845	8 580 000
BERGUES 25	16 950 000	258 389	17 208 389	401 611	17 610 000	108 248	17 718 247	411 753	18 130 000
BERNE 2	2 920 000	167 450	3 087 450	172 551	3 260 000	166 209	3 426 209	-116 209	3 310 000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	21 060 000	299 312	21 359 312	10 688	21 370 000	146 095	21 516 095	-116 095	21 400 000
CAVOUR 3	6 160 000	-	6 160 000	80 000	6 240 000	154 465	6 394 465	-54 465	6 340 000
CHALET LA PERRETTE	470 000	-	470 000	-	470 000	-	470 000	0	470 000
CHAMPTEL 4	14 780 000	-	14 780 000	100 000	14 880 000	66 510	14 946 510	23 490	14 970 000
CHAMPTEL 73	17 500 000	119 850	17 619 850	330 151	17 950 000	137 705	18 087 705	42 295	18 130 000
CHAPONNIERE 14	7 830 000	241 066	8 071 067	78 934	8 150 000	7 960	8 157 960	272 040	8 430 000
CLAIR-MATIN 10-14	11 340 000	120 562	11 460 561	619 438	12 080 000	-	12 080 000	260 000	12 340 000
CLOCHETTES 12	16 150 000	278 616	16 428 617	-8 616	16 420 000	139 348	16 559 348	652	16 560 000
CLUSE 43	8 000 000	-	8 000 000	130 000	8 130 000	61 760	8 191 760	158 240	8 350 000
CONSEIL - GENERAL 12	9 400 000	3 317	9 403 317	126 683	9 530 000	95 786	9 625 786	-35 786	9 590 000
CORNAYIN 22	33 540 000	148 978	33 688 978	-489 978	33 199 000	-	33 199 000	30 000	33 220 000
DIME 1-11 / 2-6	23 690 000	156 506	23 846 506	283 495	24 130 000	-	24 130 000	360 000	24 490 000
DUMAS 23-23A	38 680 000	210 875	38 890 875	219 125	39 110 000	416 840	39 526 839	403 161	39 930 000
CHALET FLORIMONT / GRYON	3 360 000	-	3 360 000	-	3 360 000	-	3 360 000	-230 000	3 130 000
FORT-BARREAU 29-31	5 660 000	243 707	5 903 708	-53 707	5 850 000	451 139	6 301 139	-411 139	5 890 000
GEORGES-FAVON 41	10 460 000	468 220	10 928 220	361 780	11 290 000	-	11 290 000	70 000	11 360 000
GLACIS-DE-RIVE 5	21 930 000	108 503	22 038 503	311 497	22 350 000	167 193	22 517 193	112 807	22 630 000
HELVETIQUE 24	11 040 000	197	11 040 197	309 803	11 350 000	1 926	11 351 925	488 074	11 840 000
LEON-GAUD 11	12 210 000	-	12 210 000	230 000	12 440 000	-	12 440 000	460 000	12 900 000
MAISONNEUVE 5	6 550 000	-	6 550 000	60 000	6 610 000	-	6 610 000	10 000	6 620 000
MARAICHERS 2-4-6	21 390 000	11 111 337	32 501 337	288 663	32 790 000	10 896 814	43 686 814	-546 814	43 140 000
MARAICHERS 10-10BIS	16 380 000	33 852	16 413 852	16 148	16 430 000	94 996	16 524 996	-44 996	16 480 000
MARAICHERS 13 / 17	29 630 000	-	29 630 000	10 000	29 640 000	188 355	29 828 355	-128 355	29 700 000
MARC-CHARROT 22	1 020 000	-	1 020 000	10 000	1 030 000	-	1 030 000	20 000	1 050 000
MIREMONT 3	8 920 000	-	8 920 000	70 000	8 990 000	-	8 990 000	90 000	9 080 000
MOULLEBAU 35-37	34 740 000	221 391	34 961 390	308 699	35 270 000	48 000	35 318 000	-18 000	35 300 000
MONT-BLANC 24	19 660 000	-	19 660 000	40 000	19 700 000	1 118	19 701 117	218 882	19 920 000
NOUVELLE ROSEARIE VILLA GARDIEN	375 000	-	375 000	5 000	380 000	-	380 000	0	380 000
PELUPPIERS 24BIS	4 010 000	1 245	4 011 245	218 755	4 230 000	13 650	4 243 650	366 350	4 610 000
POLIZZI	27 010 000	-	27 010 000	-790 000	26 220 000	-	26 220 000	260 000	26 480 000
RHONE 29	76 460 000	144 943	76 604 943	425 057	77 030 000	29 027	77 059 027	60 973	77 120 000
RICHARD-WAGNER 5	15 130 000	88 279	15 218 279	271 721	15 490 000	209 451	15 699 451	-99 451	15 600 000
SAINT-VICTOR 2	8 130 000	-	8 130 000	270 000	8 400 000	-	8 400 000	20 000	8 420 000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	20 440 000	57 608	20 497 608	42 392	20 540 000	2 990 000	23 530 000	-0	23 530 000
SAINTE-CLOTILDE 21	8 270 000	173 226	8 443 226	216 774	8 660 000	-	8 660 000	90 000	8 750 000
SENEBIER 12	7 780 000	2 134	7 782 134	77 866	7 860 000	42 986	7 902 986	87 014	7 990 000
SERVETTE 96	13 750 000	110 842	13 860 842	429 158	14 290 000	-	14 290 000	0	14 290 000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	63 540 000	160 204	63 700 203	689 796	64 390 000	323 809	64 713 809	96 191	64 810 000
VESSY CRECHE	11 130 000	-	11 130 000	-350 000	10 780 000	-	10 780 000	10 000	10 790 000
VESSY MAISON DE GARDIEN	920 000	-	920 000	40 000	960 000	5 200	965 200	-5 200	960 000
VILLAGE-SUISSE 19-23	39 700 000	85 470	39 785 471	1 054 530	40 840 000	37 876	40 877 876	992 124	41 870 000
V. SUISSE 30-34/C. VOYGT 32/VOYV 7	28 430 000	12 357 316	40 787 316	-607 316	40 180 000	1 847 109	42 027 109	-57 109	41 970 000
YVOY 1	6 720 000	-	6 720 000	70 000	6 790 000	-	6 790 000	70 000	6 860 000
YVOY 1-5	34 000 000	66 921	34 066 921	3 079	34 070 000	10 343 017	44 413 017	-963 017	43 450 000
YVOY 11-15 / CARL-VOYGT 36-38	49 640 000	127 473	49 767 473	882 527	50 650 000	16 500	50 666 500	-16 500	50 650 000
YVOY 27-29	9 270 000	-	9 270 000	-10 000	9 260 000	117 896	9 377 896	-187 896	9 190 000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	4 850 000	-	4 850 000	-	4 850 000	-	4 850 000	40 000	4 890 000
LE PONT / OCTROI 11	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	0	2 000 000
PIERRE GRISE	19 410 000	-	19 410 000	1 140 000	20 550 000	-	20 550 000	0	20 550 000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7 280 000	-	7 280 000	390 000	7 670 000	-	7 670 000	0	7 670 000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1 900 000	-	1 900 000	270 000	2 170 000	-	2 170 000	0	2 170 000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	66 423	51 828	118 251		118 251	12 873	131 123		131 123
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	958 841 423	28 112 404	986 953 827	8 584 424	995 538 250	30 857 663	1 026 395 911	2 145 210	1 028 541 123

A1-7 – Actifs affectés

Comptabilisation :

- Les Fonds sont administrés séparément de la comptabilité de l'Hospice général, seul le résultat de l'actif et du passif des Fonds figurent au bilan de l'Institution en fin d'année. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur).
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document validé par le Conseil d'administration le 27 février 2019, révisé le 13 décembre 2022).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme ses représentants dans les comités des fonds au début de chaque législature sauf indication contraire au règlement du fonds. Ils sont des membres actifs du conseil d'administration et sont donc choisis en son sein.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

Les actifs immobiliers sont gérés par le service immobilier de l'Hospice général, la politique immobilière de l'Institution s'applique. Les actifs mobiliers sont placés selon la stratégie de placement validée par le conseil d'administration le 28 mars 2022 qui intègre notamment les critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) définis pour l'Hospice général.

En kCHF	Total composition fonds affectés					
		Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1 607	84	149	464	560	349
Titres et placements	4 599	2 101	528	0	751	1 220
Immeubles de rapport	11 920	0	1 660	6 080	4 180	0
Autres actifs/passifs	44	16	1	2	23	1
Total Actifs affectés	18 170	2 201	2 338	6 546	5 515	1 570

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif.

A1-8 – Passifs courants et dettes à long terme

	Subventions prestations à restituer	Passifs transitoires	Autres fonds étrangers	Emprunts privés	Emprunts hypothécaires*	Emprunts obligataires*	Total
Solde au 01.01.2021	3 926	22 754	4 403	80 000	252 308	61 500	424 891
Mouvements monétaires :							
augmentation	10 756	26 182	632	0	28 250	0	65 819
diminution	-3 926	-22 754	-1 272	0	-3 409	-6 500	-37 861
Solde au 31.12.2021	10 756	26 182	3 763	80 000	277 149	55 000	452 849
Dont							
Part non courante			2 762	80 000	222 095	49 000	353 856
Part courante	10 756	26 182	1 001		55 054	6 000	98 993
Solde au 01.01.2022	10 756	26 182	3 763	80 000	277 149	55 000	452 849
Mouvements monétaires :							
augmentation	29 853	39 364	774	0	32 400	0	102 391
diminution	-10 756	-26 182	-254	0	-3 596	-6 000	-46 787
Solde au 31.12.2022	29 853	39 364	4 283	80 000	305 953	49 000	508 453
Dont							
Part non courante			2 859	80 000	261 131	42 500	386 490
Part courante	29 853	39 364	1 424		44 822	6 500	121 963

* Voir détail dans le tableau de la page suivante

Subvention prestations à restituer : (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Lorsque les montants de subventions prestations reçues sont supérieurs aux charges effectives, cela permet à l'Hospice général de restituer à l'Etat 100% du non dépensé soit kCHF 76'053 pour l'année 2022 (voir note subvention A3-2).

Passifs transitoires : subvention de prestations à restituer mandat 2019-2022 MCHF 6; produits reçus d'avance MCHF 2.3 (dont MCHF 1.4 relatifs aux soldes de financement des programmes d'intégration PC1 et MCHF 2 en provenance du BIE et dont l'écoulement fait l'objet d'une convention spécifique avec le DCS) ; charges à payer prestations (délimitations des périodes d'aide MCHF 19.4) et charges à payer exploitation (MCHF 11.6).

Emprunts privés : MCHF 80 permettant de financer le fonds de roulement de l'Institution. Ce prêt porte un taux de 0% et court sur une durée de 24 mois (renouvelable d'année en année ensuite). Cet emprunt a été réalisé à la demande de l'Etat de Genève.

Emprunts hypothécaires et obligataires : bénéficiant de taux bas et soucieuse de l'échelonnement de sa dette l'Hg pondère ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans) par des avances à terme fixe à court terme et des emprunts obligataires à moyen terme pour les financements des centres AMIG.

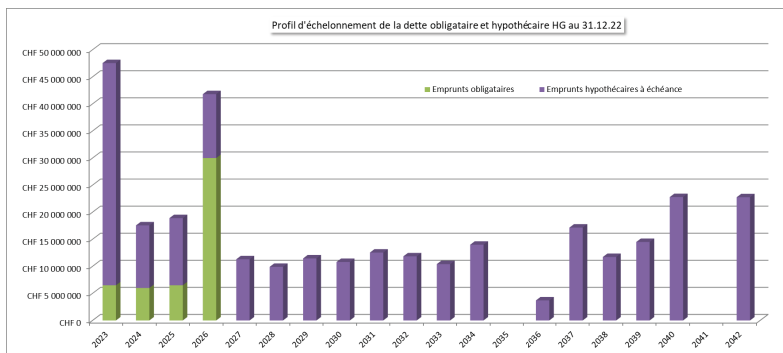
L'endettement total est en augmentation de MCHF 22.8 et se décompose comme suit :

Nouveaux financements : MCHF +32.4 - Emprunts hypothécaire notamment pour Carl Vogt et Maraichers

Amortissements : MCHF -9.6.

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2022	Evolution annuelle		Solde au 31.12.2022	Taux	Durée	Échéance	
			Nouveaux tirages	Amort.					
BCGE	Asters 4	5 000 000			5 000 000	Fixe	1,80%	15 ans	10.11.2027
BCGE	Amat 28	10 000 000			10 000 000	Fixe	2,09%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Amat 28	4 491 000		-173 000	4 318 000	Fixe	1,70%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Bastions 16	4 000 000			4 000 000	Fixe	1,07%	10 ans	19.12.2024
BCGE	Bergues 25	6 500 000			6 500 000	Fixe	1,55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Cavour 3	3 000 000			3 000 000	Fixe	1,69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Champel 4	8 300 000			8 300 000	Fixe	2,00%	20 ans	09.11.2032
BCGE	Champel 73	2 500 000			2 500 000	Fixe	1,99%	18 ans	09.11.2030
BCGE	Champel 73	4 400 000			4 400 000	Fixe	1,66%	16 ans	19.12.2030
BCGE	Chapomière 14	3 900 000			3 900 000	Fixe	2,66%	17 ans	09.11.2030
BCGE	Clair-Matin 10-12-14	7 960 000			7 960 000	Fixe	1,93%	17 ans	09.11.2029
BCGE	Clochettes 12	8 000 000			8 000 000	Fixe	1,74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Cluse 43	2 000 000			2 000 000	Fixe	2,01%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Cluse 43	1 540 000			1 540 000	Fixe	2,04%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Dime 1-11	11 960 000		-130 000	11 830 000	Fixe	2,70%	20 ans	06.12.2033
BCGE	Georges-Favon 41	4 000 000			4 000 000	Fixe	1,69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Helvétique 24	4 500 000			4 500 000	Fixe	1,55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Léon-Gaud 11	5 400 000			5 400 000	Fixe	1,70%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Miremont 3	3 800 000			3 800 000	Fixe	1,74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Poluzzi	10 740 000		-140 000	10 600 000	Fixe	4,02%	20 ans	03.07.2028
BCGE	Richard-Wagner 5	6 300 000			6 300 000	Fixe	1,79%	15 ans	09.11.2027
BCGE	Ste-Clotilde 21	3 500 000			3 500 000	Fixe	1,94%	17 ans	10.11.2029
BCGE	Yvoy 27-29	4 471 250		-54 750	4 416 500	Fixe	2,13%	20 ans	15.12.2036
BCGE	Village-Suisse 19-21-23	7 000 000			7 000 000	Fixe	0,85%	17 ans	27.12.2037
BCGE	Village-Suisse 19-21-23	15 400 000		-350 000	15 050 000	Fixe	1,10%	17 ans	27.12.2037
BCGE	Maracher 2-4-6		14 500 000		14 500 000	Fixe	2,70%	17 ans	19.12.2039
BCGE	Village-Suisse 30-32-34	17 426 666		-286 667	17 139 999	Fixe	0,91%	15 ans	18.07.2034
Total BCGE		166 088 916	14 500 000	-1 134 417	179 454 499				
UBS	Marachers 13	13 355 000			13 355 000	ATF 7M	1,70%	7mois	17.07.2023
UBS	Bourg-de-Four 8	9 285 000			9 285 000	ATF 7M	1,70%	7mois	17.07.2023
UBS	Dumas 23-23A	7 400 000			7 400 000	ATF 7M	1,70%	7mois	17.07.2023
UBS	Dumas 23-23A	3 400 000			3 400 000	Fixe	3,13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	2 300 000			2 300 000	Fixe	3,13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	1 858 000			1 858 000	Fixe	3,13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Yvoy 1a-3-5	12 500 000	17 900 000	-186 400	30 213 600	Fixe	1,12%	20 ans	01.10.2022
UBS	Yvoy 12-13-15	29 270 000		-360 000	28 910 000	Fixe	1,10%	20 ans	02.03.2040
Total UBS		79 368 000	17 900 000	-546 400	96 721 600				
CS	Rhône 29	9 830 000			9 830 000	Fixe	3,70%	25 ans	21.04.2031
CS	Mont-Blanc 24	6 855 000		-62 500	6 792 500	Fixe	1,25%	14 ans	22.12.2036
CS	Mont-Blanc 24	2 500 000		-187 500	2 312 500	Fixe	1,25%	14 ans	22.12.2036
CS	Yvoy 1	3 306 250		-75 000	3 231 250	Fixe	3,40%	15 ans	30.01.2031
Helvetia	Moillebeau 35-37	4 700 000		-590 000	4 110 000	Fixe	1,25%	14 ans	31.12.2029
Helvetia	Moillebeau 35-37	4 500 000		-1 000 000	3 500 000	Fixe	1,00%	11 ans	30.06.2026
Total autres établissements bancaires		31 691 250		-1 915 000	29 776 250				
Emprunts obligataires	Emprunt n°1 - Tranche 1	0			0	Fixe	0,20%	3 ans	25.09.2020
	Emprunt n°1 - Tranche 2	6 000 000		-6 000 000	0	Fixe	0,30%	5 ans	25.09.2022
	Emprunt n°1 - Tranche 3	6 000 000			6 000 000	Fixe	0,40%	7 ans	25.09.2024
	Emprunt n°2	16 000 000			16 000 000	Fixe	0,70%	8 ans	29.06.2026
	Emprunt n°3 - Tranche 1	0			0	Fixe	0,10%	3 ans	15.10.2021
	Emprunt n°3 - Tranche 2	6 500 000			6 500 000	Fixe	0,40%	5 ans	15.10.2023
	Emprunt n°3 - Tranche 3	6 500 000			6 500 000	Fixe	0,60%	7 ans	15.10.2025
	Emprunt n°3 - Tranche 4	6 500 000			6 500 000	Fixe	0,75%	8 ans	15.10.2026
	Emprunt n°4	7 500 000			7 500 000	Fixe	0,20%	7 ans	17.07.2026
Total emprunts obligataires		55 000 000	0	-6 000 000	49 000 000				
Sous-total à court terme		61 054 417	0	-9 732 200	51 322 217		1,44%		
Sous-total à long terme		271 093 749	32 400 000	136 383	303 630 132		1,65%		
Total Parc HG		332 148 166	32 400 000	-9 595 817	354 952 349		1,62%		

Taux moyen pondéré sur parc Hg 2022	1,62%
Taux moyen pondéré sur parc Hg 2021	1,43%



En 2023, la part à court terme des emprunts à long terme fera l'objet d'un renouvellement afin de bénéficier des taux à court terme toujours bas. Seul env. MCHF 10 seront remboursés. Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1.62%.

A1-9 – Provisions

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

En kCHF	01.01.2022	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2022
Provision courante exploitation	1 186	400		-163	1 423
Provision courante prestations	1 800	4 000	0	-1 200	4 600
Total Provisions	2 986	4 400	0	-1 363	6 023

Provision courante exploitation : la provision actuelle comprend une provision RH de kCHF 312 pour des litiges en cours et une provision pour des litiges en cours avec le service immobilier pour MCHF 1.1.

Provisions courante prestations : cette position a été essentiellement constituée dans le cadre d'un litige en cours. Le montant de la provision reflète notre estimation financière à ce stade de la procédure.

A1-10 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2018	7 180 157	5 561 036	12 741 193	7 020 867	19 762 060
En 2019	660 148	646 360	1 306 507	878 790	2 185 297
En 2020	1 327 971	-60 276	1 267 695	365 967	1 633 662
En 2021	475 894	313 702	789 596	485 257	1 274 853
En 2022	718 498	286 902	1 005 400	1 243 140	2 248 540
A fin 2022	10 362 668	6 747 723	17 110 392	9 994 021	27 104 413
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2018	-5 880 825	-3 246 931	-9 127 756	-5 595 281	-14 723 037
En 2019	-722 372	-414 116	-1 136 488	-600 826	-1 737 313
En 2020	-954 658	-441 155	-1 395 813	-697 665	-2 093 478
En 2021	-858 142	-441 155	-1 299 297	-383 525	-1 682 822
En 2022	-848 186	-455 501	-1 303 687	-679 816	-1 983 503
Cumul à fin 2022	-9 264 183	-4 998 858	-14 263 041	-7 957 112	-22 220 153
Cumul fin 2018	1 299 332	2 314 105	3 613 437	1 425 587	5 039 023
En 2019	-62 224	232 244	170 020	277 964	447 984
En 2020	373 314	-501 431	-128 118	-331 698	-459 815
En 2021	-382 248	-127 453	-509 701	101 732	-407 969
En 2022	-129 688	-168 599	-298 287	563 324	265 037
A fin 2022	1 098 486	1 748 865	2 847 351	2 036 909	4 884 260

A1-11 – Fonds et dons

Fonds affectés

Fonds affectés	31.12.2021	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2022	Ecart	Ecart 2022-2021
Fonds Tissot	6 554	145	-150	-2	6 546	-0.1%	-8
Fonds Conradi-Perrard	2 536	-293	-43		2 201	-13.2%	-335
Fonds Mon Havre	2 395	-34	-32	10	2 338	-2.4%	-57
Fonds Social	5 569	102	-92	-64	5 515	-1.0%	-54
Fonds Peugeot	1 732	-138	-25		1 570	-9.4%	-162
Total fonds affectés	18 786	-218	-342	-57	18 170	-3.3%	-617

Dons et legs affectés

Dons et legs	31.12.2021	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2022
Don divers projets collectifs usagers	74		(13)	61
Don Fondation Magistra et Cicotti	12		(12)	-
Succession Salb	95			95
Succession Macguire	15			15
Fonds Eckert	789		(77)	712
Fonds bagatelle	27	41	(64)	4
Dons mesures insertion sociale et professionnelle	410	19	(48)	381
Dons mesures intégration, socialisation, lutte contre isolement	175	62	(94)	143
Dons mesures formation/éducation	91		(1)	90
Dons mesures information/prévention	18			18
Dons mesures aides aux migrants	97		(46)	51
Dons mesures culture, loisirs, sport	3		(0)	2
Dons mesures qualité de vie	15		(6)	9
Solidarité Ukraine	0	1 002	(920)	82
Total dons et legs	1 821	1 123	(1 280)	1 664

Voir note A1-7

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires Hg).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

L'action « Solidarité Ukraine » a permis de récolter par l'Hg MCHF 1.0 de fonds affectés. Cette somme est composée d'une donation de MCHF 0.92 pour le financement de travaux de construction d'hébergement, et MCHF 0.1 pour d'autres activités.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Subventions et contributions publiques

Subventions et contributions publiques (kCHF)	31.12.2022	BUDGET	Ecart	Ecart 2022-2021	
				31.12.2021	2021
Subvention DEAS Prestations	420 263	440 906	-4,7%	405 807	14 456
Subvention DEAS Fonctionnement	102 062	93 841	8,8%	94 188	7 874
Subventions - Canton de Genève	516 325	546 157	-5,5%	499 995	16 330
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement	24 618	11 188	120,0%	12 608	12 010
Autres subventions Etat et Ville Genève	907	806	12,5%	808	99
Utilisation des subventions d'investissement	1 984	2 249	-11,8%	2 097	-113
Total Subventions et contributions publiques	543 833	560 400	-3,0%	515 508	28 325

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

Prestations d'Action sociale (C01)

Prestations d'Aide Sociale nettes : MCHF 374.7 (+MCHF 1 +0.3%)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-2 Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)	31.12.2022	BUDGET	Ecart	Ecart 2022-2021	
				31.12.2021	2021
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP)	397 227	444 861	-10,7%	401 396	-4 169 -1,0%
Prestations indirectes	20 461	22 639	-9,6%	18 912	1 549 8,2%
Prestations d'assistance brutes (a)	417 687	467 500	-10,7%	420 307	-2 620 -0,6%
Remboursements organismes officiels (b)	-11 744	-14 900	-21,2%	-14 312	2 568 -17,9%
Créances sur prestations de l'exercice	-39 035	-34 500	13,1%	-34 926	-4 110 11,8%
Ajustement provision AI/SPC	13 883	7 500	85,1%	10 570	3 312 31,3%
Remboursements AI / SPC (c)	-25 152	-27 000	-6,8%	-24 355	-797 3,3%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-5 821	-6 000	-3,0%	-7 444	1 623 -21,8%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	374 970	419 600	-10,6%	374 196	774 0,2%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-263	-350	-25,0%	-508	246 -48,3%
Refacturation collectivités publiques (g)	-41	0	n.d.	-41	1 -1,6%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	374 666	419 250	-10,6%	373 646	1 020 0,3%

PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations d'assistance brutes : MCHF 417.7 (-MCHF 2.6 / -0.6%)**

La baisse des prestations brutes versées est largement liée au nombre de dossiers mensuel moyen (-287 dossiers / -1.9% par rapport à 2021) conséquence du rebond économique observé en 2022 et d'une évolution du nombre de « sorties » de l'aide sociale. Les prestations indirectes sont en hausse et comprennent :

- Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...);
- Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...).

- **Remboursements d'organismes officiels : MCHF 11.7**(+MCHF 2.6 /-17.9%)

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (APG, tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont en baisse. Ils sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : -MCHF 25.2** (-MCHF 0.8/ +3.3%)

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI.

En 2022, les remboursements sont en hausse et demeurent élevés.

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : -MCHF 5.8** (+MCHF 1.6 / - 21.8%)

Les créances constatées dans l'exercice que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations trop versées, corrections à posteriori) sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs (voir A1-1).

Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : MCHF 45.6(+MCHF 13.4 / +41.8%)

Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-2- Subventions). Ce solde résulte de :

- **Prestations d'aide aux migrants** : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...).
- **Prises en charge externes** : soit par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou le BIE (Bureau cantonal pour l'Intégration) par l'intermédiaire de forfaits, soit dans le cadre de facturation directe aux bénéficiaires de certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (kCHF)

	31.12.2022	BUDGET	Ecart	31.12.2021	Ecarts 2022-2021
Prestations d'assistance	51 363	30 138	70.4%	32 343	19 021 58.8%
Frais de santé	34 715	21 719	59.8%	20 642	14 072 68.2%
Prestations d'assistance et santé AMIG	86 078	51 857	66.0%	52 985	33 093 62.5%
Prestations d'hébergement	48 904	32 500	50.5%	31 851	17 053 53.5%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	15 118	5 659	167.2%	7 527	7 591 100.8%
Total prestations aide aux migrants	150 100	90 016	66.7%	92 364	57 736 62.5%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-94 156	-46 530	102.4%	-50 847	-43 309 85.2%
Remboursements de tiers AMIG	-10 348	-10 420	-0.7%	-9 356	-992 10.6%
Total prestations aide aux migrants nettes	45 596	33 066	37.9%	32 161	13 436 41.8%

PRINCIPAUX POSTES :

Prestations d'aide aux migrants : MCHF 150.1, (+MCHF 57.7 / +62.5%)

La hausse du montant des prestations s'explique principalement par l'augmentation importante du nombre de personnes prises en charge par rapport à 2021 (+3419 personnes/+54%) dont 3185 personnes arrivées d'Ukraine.

Prestations d'assistance et de santé : MCHF 86.1 (+MCHF 33.1 / +62.5%)

Les prestations globales versées directement aux usagers évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature).

Prestations d'hébergement : MCHF 48.9 (+MCHF 17.1 / +53.5%)

Ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. L'augmentation des coûts est en grande partie dû à l'adaptation du dispositif d'hébergement en réponse aux nouveaux afflux migratoires.

Prestations indirectes et pertes débiteurs : MCHF 15.1 (+MCHF 7.6 / +100.8%)

L'augmentation des prestations indirectes est notamment liée à la prise en charge de personnes nouvellement arrivées d'Ukraine et des jeunes mineurs non accompagnés (RMNA) ainsi que de la constitution de provisions sur risques.

A2-2 – Produits immobiliers

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

Le résultat du parc immobilier (MCHF 30.9) figure en net dans notre compte d'exploitation.

Il se décompose comme suit :

	Comptes 31.12.2022 kCHF	Budget 31.12.2022 kCHF	Ecart en %	Comptes 31.12.2021 kCHF	Ecart en %
Revenus d'exploitation immobiliers					
Loyers & droits de superficie	49 977	48 823	2,4%	49 060	1,9%
Subventions	0		n.d.	2	n.d.
Recettes diverses	27	(172)	n.d.	12	121,4%
Reprises sur provisions	2 052	100	> 999	349	487,5%
Total des revenus d'exploitation immobiliers	52 057	48 751	6,8%	49 423	5,3%
Charges d'exploitation immobilières					
Charges d'exploitation	(5 193)	(4 648)	11,7%	(5 281)	-1,7%
Entretien, réparations et rénovations	(4 262)	(4 470)	-4,6%	(4 321)	-1,4%
Droits de superficie et redevances			n.d.		n.d.
Taxes & contributions	(7)	(8)	-12,3%	(15)	-54,1%
Amortissements	(6 055)	(5 825)		(7 685)	
Provisions et réserves	(843)	(80)	> 999	(771)	9,3%
Total des charges d'exploitation immobilières	(16 360)	(15 031)	8,8%	(18 073)	-9,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION IMMOBILIER	35 697	33 720	5,9%	31 350	13,9%
Résultat financier	(4 572)	(4 390)	4,1%	(3 883)	17,8%
Dissolution réserve HLM	(271)		n.d.	(5)	> 999
RESULTAT NET IMMOBILIER	30 854	29 330	5,2%	27 463	12,3%

Le résultat net du parc immobilier (MCHF 30.9) est en hausse sur 2022 en lien avec la hausse des loyers : reflet du marché locatif genevois toujours très haut et de la résolution quasi complète des contentieux liés aux arcades et aux hôtels en 2022.

A2-3 Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement au 31.12.2022	Comptes	Comptes
En kCHF	31.12.2022	31.12.2021
	kCHF	kCHF
Revenus d'exploitation		
Subventions et contributions publiques	123 570	109 701
Subventions - Canton de Genève	96 329	94 357
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>	<i>102 062</i>	<i>94 188</i>
<i>Utilisation (+) ou dotation (-) non dépensée mandat prestation</i>	<i>-6 000</i>	<i>0</i>
<i>Autres subventions cantonales</i>	<i>267</i>	<i>168</i>
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	24 618	12 608
Contributions Ville GE (Exploit. Nouvelle Roseraie)	640	640
Utilisation de subventions d'investissement	1 984	2 097
Produits d'exploitation	4 788	3 157
Produits des pensions (établissements)	514	382
Produits de ventes diverses (Refacturation prestations du service Formation)	272	196
Frais divers récupérés	11	5
Utilisation de fonds et dons affectés	1 551	632
Autres produits d'exploitation	2 440	1 942
Produits immobiliers	30 854	27 463
Résultat du parc immobilier de rapport	30 854	27 463
Total des revenus d'exploitation	159 212	140 322
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	136 104	128 118
Charges d'exploitation	11 206	10 721
Charges liées aux établissements	-115	458
Autres charges (fonds affectés)	1 551	632
Amortissements	2 811	2 991
Total des charges d'exploitation	151 557	142 920
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 655	-2 598
<i>Résultat financier</i>	<i>-34</i>	<i>-37</i>
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT APRES RESTITUTION	7 621	-2 635
Restitution résultat fin de mandat de prestations	6 000	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT AVANT RESTITUTION	13 621	-2 635

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 39 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (voir note A0-2).

Charges de personnel

	31.12.2022	BUDGET	Ecart	31.12.2021	Ecarts 2022-2021
Personnel fixe	101 080	99 711	1.4%	98 311	2 769 2.8%
Personnel auxiliaire	7 096	3 514	102.0%	3 676	3 420 93.0%
Stagiaires et apprentis	505	567	-11.0%	512	-7 -1.3%
Primes et indemnités	1 594	1 541	3.4%	1 426	167 11.7%
Masse salariale brute	110 274	105 333	4.7%	103 925	6 349 6.1%
Charges et cotisations sociales	25 154	24 165	4.1%	23 887	1 267 5.3%
Remboursement traitements par tiers	-5 751	-2 936	95.9%	-2 394	-3 357 140.2%
TOTAL MASSE SALARIALE	129 678	126 561	2.5%	125 418	4 260 3.4%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	1 473	794	85.5%	881	592 67.2%
Personnel intérimaire	3 526	600	487.7%	731	2 795 382.4%
Recrutement	306	300	2.0%	196	110 56.3%
Formation	677	733	-7.7%	564	113 20.0%
Frais divers	445	493	-9.7%	328	116 35.5%
Autres frais liés au personnel	6 427	2 920	120.1%	2 700	3 726 138.0%
Total Charges de personnel	136 104	129 481	5.1%	128 118	7 986 6.2%

Au 31 décembre 2022, le nombre de collaborateurs de l'Hg se monte à 1'121 etp (équivalent temps plein). La hausse du dispositif RH est de +122 par rapport à 2021 et reflète les engagements effectués durant l'année dans le cadre de la crise ukrainienne.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation

	31.12.2022	BUDGET	Ecart	31.12.2021	Ecarts 2022-2021
Frais de bureau et d'administration	1 090	1 072	1.7%	932	158
Matériel, mobilier, véhicules	427	527	-19.0%	410	16
Assurances	80	103	-22.3%	86	-6
Services externes et honoraires	1 376	1 924	-28.5%	1 049	326
Communication et publications	413	383	7.9%	285	127
Divers	93	89	4.2%	73	20
Charges immobilier d'exploitation	2 838	3 586	-20.9%	3 232	-394
Frais informatique	4 891	4 672	4.7%	4 653	238
Total Charges d'exploitation	11 206	12 356	-9.3%	10 721	485

Les charges d'exploitation sont en légère hausse sur 2022 (+kCHF 485) mais bien contenues dans un contexte de forte croissance.

Amortissements

Amortissements	31.12.2022	BUDGET	Ecart	Ecart 2022-	
				31.12.2021	2021
Matériel et machines	54	28	90.9%	41	13
Informatique	2 169	1 835	18.2%	2 278	-109
Mobilier	291	299	-2.8%	220	71
Véhicules	5	1		1	4
Immeubles d'exploitation	292	358	-18.4%	452	-160
Total Amortissements	2 811	2 521	11.5%	2 991	-180

Commentaires :

- Les amortissements 2022 sont stables et reflètent l'impact des nombreux investissements effectués en lien avec le développement de l'Institution.
- Les règles d'amortissements sont explicitées sous les points A1-4 et A1-5.
- Les amortissements informatiques sont majoritairement couverts par l'utilisation de subventions (méthode des produits différés).

Résultat financier

Résultat financier	31.12.2022	BUDGET	Ecart	Ecart 2022-	
				31.12.2021	2021
Produits et charges d'intérêts	1	0	n.d.	-0	2
Charges bancaires	-35	-35	0.5%	-37	2
Total Résultat financier	-34	-35	-3.0%	-37	3

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur financements externes

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédits hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (emprunts obligataires ou hypothécaires).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2022 la dette totale du parc immobilier se monte à MCHF 355 soit environ 30% de la valeur du parc immobilier de l'Hg.

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2022 est en hausse par rapport à 2021 (1.65% vs 1.43%) en lien avec la conjoncture.

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des emprunts. En 2022, la part à court terme des emprunts à long terme se monte à MCHF 51.3 néanmoins la plus grande partie de ce montant fera l'objet d'un renouvellement.

(Voir A1-8).

➤ Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)

Une analyse du risque de non-remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- Débiteurs publics : pas de risque posé sur les positions Etat Genève et SEM.
- Débiteurs privés (usagers ou tiers) : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou AMIG, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service du contentieux font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies ou par le service immobilier.
- Risque sur créances AI : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non-remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (voir point A1-8)

La trésorerie de l'Hg est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argente signée entre le département des finances et l'institution. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à MCHF 80. Cette limite a été revue et, en 2020, à la demande du Département des Finances, le Conseil d'Administration de l'Hg a validé le recours à un emprunt privé auprès d'un tiers pour un financement à hauteur de MCHF 80 reçu en février 2020.

➤ Risque d'évaluation Immobilier

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque des bâtiments.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecureuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

	Passifs courants		Passifs non courants	
	2022	2021	2022	2021
A moins d'un an	121 963	98 992		
Entre 1 an et 5 ans			216 788	218 871
Plus de 5 ans			200 443	163 198
Total	121 963	98 992	417 231	382 069

Le "Passifs courants" correspond aux dettes à court terme et passifs transitoires étant composé principalement des fournisseurs et d'autres engagements à court terme, ce compte a été placé avec une maturité à moins d'un an.

Le "Passifs non courants" correspond aux dettes à long terme (emprunts hypothécaires et obligataires), autres fonds étrangers, provisions, subventions d'investissement et fonds et dons.

➤ **Location longue durée (kCHF)**

Ce poste est constitué des contrats pour des véhicules non-inscrits au bilan et mis à disposition du personnel pour leurs déplacements professionnels.

	Engagement leasing opérationnel	
	2022	2021
A moins d'un an	114	115
Entre 1 an et 5 ans	65	179
Plus de 5 ans	-	-
Total	179	294

A3-2 – Subventions Canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2022	BUDGET	Ecart	31.12.2021
Subvention prestations Action Sociale (C 01)	374 666 357	419 250 000	-10,6%	373 645 901
Subvention votée	407 840 000	407 840 000	0,0%	374 402 000
Subvention mesures marché du travail	11 410 000	11 410 000	0,0%	9 410 000
Subvention complémentaire	0	0	n.d.	0
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-44 583 643	0	n.d.	-10 166 099
Subvention prestations Asile (C 05)	45 596 304	33 065 706	37,9%	32 160 997
Subvention votée	33 065 706	33 065 706	0,0%	31 250 500
Subvention complémentaire	44 000 000	0	n.d.	1 500 000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-31 469 402	0	n.d.	-589 503
Total subvention DCS prestations	420 262 661	452 315 706	-7,1%	405 806 898
Subvention fonctionnement Action Sociale (C 01)	85 977 649	79 349 071	8,4%	78 683 226
Subvention votée	79 349 071	79 349 071		
Subvention complémentaire	6 628 578			
Subvention fonctionnement Asile (C 05)	16 084 519	14 492 175	11,0%	15 505 210
Subvention votée	14 492 175	14 492 175		
Subvention complémentaire	1 592 344			
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-5 999 897			
Total subvention DCS fonctionnement	96 062 271	93 841 246	2,4%	94 188 436
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	516 324 932	546 156 952	-5,5%	499 995 334

- Subventions prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C01) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2022 sont les suivants :

En CHF	Votée	Crédit supplémentaire	Restit (-) ou Couv Déficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C01)	419 250 000		-44 583 643	374 666 357
Subvention Prestations Asile (C 05)	33 065 706	44 000 000	-31 469 402	45 596 304
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	452 315 706	44 000 000	-76 053 045	420 262 661

Les subventions de prestations initialement votées (MCHF 452.3) ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de MCHF 44.0, portant à MCHF 496.3 le montant versé. Le solde non utilisé en 2022 de MCHF 76.053 sera remboursé à l'Etat début 2023 et figure au passif du bilan en dette à court terme (MCHF 29.9).

- Subvention fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à MCHF 88.4. Elles sont partiellement couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de MCHF 102.1, faisant apparaître un résultat positif de MCHF 13.6 dont MCHF 6 à restituer à l'Etat, liés avec le mécanisme de thésaurisation à l'échéance du contrat de prestations 2019 – 2022.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022, le résultat de fonctionnement a fait l'objet d'une répartition ad-hoc.

A3-3 – Principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants se présente comme suit :

En kCHF	31.12.2022	31.12.2021
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120	120
Rémunération du Conseil d'Administrations hors Présidence	115	131
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	14	14
Rémunération du Directeur général	272	271
Rémunération de la Direction générale hors DG	1286	1301
Nombre de directeurs hors DG	7	7
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	204	203
Rémunérations la plus basse au sein des directeurs	165	164

A3-4 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de kCHF 5'633). Pour 2022 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 141. Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

Fondation Dr Renée Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 322) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2022, ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 8 HT.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. MCHF 4) génère des revenus affectés au versement d'aides individuelles aux seniors ou à des projets en lien avec cette population.

Le comité de fondation se compose de 5 membres dont la majorité sont désignés par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

La fondation, dont le but est de favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur d'environ MCHF 6.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 697) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2022 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 17 HT.

Le conseil de fondation se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.